

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DE BEAUPORT

VOLET ARTS VISUELS ET EXPOSITIONS

**DÉPOSÉ À LA VILLE DE QUÉBEC
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION
SUR L'**

AVANT-PROJET DE POLITIQUE CULTURELLE

DÉCEMBRE 2002

Présentation de l'organisme dans sa mission liée aux arts visuels et aux expositions

La Société d'art et d'histoire de Beauport est un organisme à but non lucratif, actif dans les domaines de la diffusion des arts visuels, ainsi que dans la mise en valeur d'éléments patrimoniaux et de connaissances historiques et ce depuis sa création en 1984. Dès ses débuts, c'est par le biais d'expositions présentées à la maison Girardin et depuis septembre 1995 à la salle Jean Paul-Lemieux de la bibliothèque Étienne-Parent, qu'une partie importante de ses activités est concentrée.

Chapeauté par un conseil d'administration, l'organisme est composé d'un noyau de deux employés permanents et peut également compter sur un certain nombre d'employés ponctuels, soit à contrat ou par l'entremise de programmes gouvernementaux. Donc, malgré ces fluctuations de personnel, l'organisme parvient à s'attacher les champs de compétences utiles à l'implantation des activités qu'elle planifie.

Depuis son implantation, la SAHB a su présenter des expositions variées et de grande qualité. Ainsi donc, ces expositions, sises à la salle Jean Paul-Lemieux, sont de plus en plus admirées et appréciées par le public, démontrant aussi un intérêt pour la programmation et les activités offertes. Ce lieu attire principalement une clientèle familiale ainsi que de nombreux amateurs d'art de la grande région de Québec.

La Société d'art et d'histoire de Beauport a su s'adapter aux réalités actuelles du marché de la diffusion et des paramètres inhérents aux organismes para-municipaux qui, comme elle, reçoivent des mandats de la Ville. Elle s'est jointe un noyau important de bénévoles sans qui la mise en œuvre des activités deviendrait très difficile, voir impossible. Pour aider à l'atteinte de ses objectifs, la SAHB fait souvent appel aux partenaires financiers du milieu et, par conséquent, elle démontre sa volonté de sensibiliser tous les intervenants possibles à l'importance de la diffusion culturelle, qui par ce choix, contribuent à tisser la trame identitaire de l'agglomération.

Il va sans dire que la SAHB déplore le fait que dans le document « portait de l'activité culturelle en Québec », préparé en complémentarité à l'avant-projet de politique culturelle, il ne soit fait nullement mention de son existence, et encore plus celle de la salle Jean Paul-Lemieux comme lieu de diffusion. La SAHB a démontré hors de tout doute son importance dans la communauté de Beauport en matière d'art et d'histoire, tandis que la salle reçoit annuellement plus de 10 000 personnes qui reconnaissent son grand intérêt et le caractère professionnel des événements qui y sont présentés.

Ce commentaire concernant l'invisibilité de la SAHB et de la salle Jean Paul-Lemieux se veut aussi plus large. Nous avons fortement été déçus par le contenu du document, non pas tellement par les pistes qu'il propose et sur lesquels nous sommes invités à formuler des recommandations, mais par l'image qu'il projette de la vie culturelle à Québec et qui est fortement teintée par l'approche qui existait dans l'ancienne ville de Québec préalablement à la création de la nouvelle ville. Nous le serions encore plus si la politique culturelle qui sera adoptée devait ne pas refléter les réalités de la nouvelle ville.

Dans ce mémoire, la Société entend faire connaître ses principales préoccupations en regard des aspects qui sont abordés dans l'avant-projet de politique culturelle concernant les arts et le support aux expositions et suggérer des éléments qui, à son avis, sont de nature à bonifier la politique culturelle. Nous les avons développés selon certains thèmes principaux qui ont attiré notre attention dans l'avant-projet de politique culturelle et sur la base de notre expérience

concrète : l'accès aux arts et la culture, la sensibilisation aux arts et à la culture, la consolidation des acquis par le partenariat et le soutien au bénévolat. La majorité des sujets traités recourent les différentes parties de l'avant-projet de politique culturelle. Nous terminerons par quelques commentaires généraux.

La Société fera valoir ses intérêts et préoccupations concernant le patrimoine et l'histoire dans un document séparé.

L'accès aux arts et à la culture

Faciliter l'accès pour tous

La première orientation de l'avant-projet de politique culturelle est l'accès aux arts et à la culture (p. 25). On indique plus tôt, parmi les fondements de la politique culturelle, que la culture est une source d'épanouissement et un bien collectif (p. 20). La politique doit s'adresser à l'ensemble de la population et autant que possible, contenir des mesures qui rendent la culture accessible au plus grand nombre et ce peu importe leur origine ou leur statut socio-économique. On doit donc faire en sorte que tous et toutes aient accès aux arts et à la culture.

Recommandation 1

La Société adhère à cette idée et dans le but d'en permettre la concrétisation, elle demande à la Ville de Québec d'inscrire dans sa politique qu'elle maintient ou instaure le principe de la gratuité d'accès dans tous les lieux d'expositions sur lesquels elle exerce une juridiction, qu'ils soient en arts visuels, en patrimoine ou en histoire, et ce sur tout le territoire qu'elle dessert.

La promotion des activités

En plusieurs endroits dans le projet présenté, l'importance de l'accès et la participation à la vie culturelle, tant pour la communauté artistique que pour la population en général, sont indiquées. La première orientation (p. 25) dit que cela doit être la finalité ultime de la politique culturelle de la Ville de Québec et qu'il faut stimuler la participation de la population à la vie culturelle. L'accessibilité aux divers produits et événements culturels est non seulement indicateur de la qualité de vie d'une population et du dynamisme du milieu culturel, mais également un révélateur de la pénétration de la culture dans une société. On indique ainsi qu'il faut « assurer un soutien financier aux organismes de création, de production et de diffusion de manière à les appuyer dans leurs efforts de développement de publics ».

L'importance d'informer et de promouvoir (p. 26) est également fortement soulignée lorsque l'on dit que « l'accès aux arts et à la culture dans toutes leurs formes d'expression nécessite que soit communiquée rapidement et régulièrement toute l'information visant à faire connaître au public les différentes activités proposées ». Et on insiste encore lorsqu'on mentionne (p. 29 et 32) qu'il y a un défi à relever « ...celui de sensibiliser et de conscientiser la population - les jeunes particulièrement - à l'importance d'être curieux et ouverts aux courants culturels... ».

L'approche suggérée pour «favoriser les efforts de promotion et d'information sur la vie culturelle, [est] le recours notamment aux publications municipales diffusées sur l'ensemble du territoire, ainsi que par le biais des médias, du milieu scolaire et du réseau des bibliothèques». Nous croyons que cette approche est limitative et ceci fait l'objet de notre deuxième recommandation.

Recommandation 2

La Société d'art et d'histoire souhaite voir s'établir une politique de promotion concertée des événements qui sont présentés avec son aide dans tous les arrondissements de la grande Ville.

Que ce soit par :

- l'entremise des tours Morris,
- un système d'affichage dans les bâtiments municipaux,
- la création d'un dépliant pour les expositions et les activités d'animation reliées aux expositions à travers la ville, dans le réseau de bibliothèques,
- les publications municipales de toutes les expositions et activités d'animation inter-arrondissements,
- le site Internet de la Ville
- ainsi que l'implantation d'une structure de promotion et de sensibilisation des jeunes et des professeurs aux arts visuels dans les commissions scolaires du territoire de la nouvelle Ville.

De plus, nous souhaitons voir s'établir une infrastructure favorisant l'accès aux médias de masse, pour une promotion élargie des expositions et activités connexes. Dans cette optique, il nous apparaît que le soutien financier accordé aux organismes mandatés pour la réalisation d'activités soutenues par la Ville devrait tenir compte de la nécessité d'en assurer la promotion pour que l'ensemble de la population puisse en bénéficier et par conséquent des coûts qu'ils impliquent. Ce principe devrait également être inclus dans la politique.

Ces apports promotionnels seraient inscrits dans les documents officiels signés avec les responsables municipaux.

Favoriser la circulation des produits culturels

Dans le but de stimuler la participation de la population à la vie culturelle, l'avant-projet de politique culturelle propose (p. 25) de faciliter la circulation des œuvres et produits culturels dans les lieux de diffusion des arrondissements, notamment dans le réseau des bibliothèques.

La Société d'art et d'histoire de Beauport craint l'implantation systématique d'une telle orientation. À notre avis, ce ne serait pas favoriser la connaissance des produits culturels par la population que de présenter de façon répétitive les mêmes expositions dans les différentes salles de la Ville. Ce n'est pas en présentant la même chose en plusieurs endroits que l'on va permettre à la population d'apprécier, mais bien en s'appuyant sur une bonne promotion qui incitera le citoyen à se déplacer sur le territoire de la ville. Nous craignons de plus que la répétition des expositions n'ait pour effet de diminuer la disponibilité des plateaux d'exposition –

déjà très restreints – et donc de limiter les possibilités pour les artistes d'exposer leurs œuvres, de se faire connaître et de se développer.

Recommandation 3

La Société d'art et d'histoire de Beauport propose donc de ne pas systématiser l'implantation d'expositions itinérantes sur le territoire de la Ville, afin d'éviter les redondances et la dilution de la fréquentation d'une même exposition présentée à une fréquence trop rapprochée. Le principe de la diversité de l'offre de produits culturels à la population devrait être favorisé.

Toutefois, la Société croit en l'intérêt de projets spéciaux de diffusion inter-salles. Nous serions également disposés à rendre disponibles certains éléments d'exposition après la tenue d'un événement.

Ajouter des lieux de diffusion

Nous appuyons l'idée que l'accès et la participation à la vie culturelle, tant pour la communauté artistique que pour la population en général, doit être la finalité ultime de la politique culturelle de la Ville de Québec (p. 25). L'exercice de réflexion sur l'avant-projet de politique culturelle nous fait cependant prendre conscience, plus que jamais, du manque flagrant d'équipements culturels professionnels dans l'arrondissement Beauport. Aussi serait-il très important d'y remédier. L'arrondissement a déjà sur la table plusieurs demandes en ce sens, que ce soit par l'acquisition du couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, la mise en place du « Centre des Arts du Feu » ou l'implantation d'une salle de spectacle. Aux actions requises « pour atteindre cet objectif [...] de] favoriser l'accessibilité tant à l'information que celle géographique et financière » et dans la foulée de l'orientation suggérée d' « élaborer un cadre d'intervention en matière d'équipements culturels », la Société d'art et d'histoire de Beauport souhaite, en complément à la salle Jean Paul-Lemieux reconnue comme un lieu pouvant accueillir des expositions d'envergure sur le plan de l'espace et des capacités techniques, l'implantation d'une salle d'exposition supplémentaire, plus petite, afin de répondre à un besoin clairement identifié dans l'arrondissement Beauport. Il serait ainsi possible de présenter des événements à une échelle plus petite, comme nous avons pu l'observer dans d'autres arrondissements.

La Société d'art et d'histoire reçoit régulièrement des demandes pour de tels projets, qui malheureusement ne peuvent être pris en considération, étant donné les exigences spatiales de la salle Jean Paul-Lemieux.

Recommandation 4

Dans cette optique, la Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que la politique reconnaisse le principe que les équipements culturels doivent répondre à l'ensemble des besoins des arrondissements en terme de diffusion et que ces équipements, répartis équitablement dans l'ensemble des arrondissements et en fonction des besoins exprimés, répondent aux besoins des artistes.

La bibliothèque comme outil de développement culturel

Les bibliothèques publiques, selon l'avant-projet de politique culturelle (p. 29), sont la pierre angulaire des outils de sensibilisation et de conscientisation d'une collectivité. Elles sont également considérées par la population comme un ingrédient essentiel de sa qualité de vie et un des facteurs d'identification, d'enracinement et d'intégration à sa communauté immédiate. Elles sont la clé de voûte de l'ouverture des esprits, de l'accès à la connaissance, au savoir et à l'apprentissage. On ajoute en p. 30 qu'il y a lieu de mettre davantage à contribution les bibliothèques comme lieux de diffusion et de sensibilisation de la culture, des arts et du patrimoine.

La Société d'art et d'histoire de Beauport souscrit amplement à ces énoncés. La salle d'exposition Jean Paul-Lemieux, à l'intérieur de la bibliothèque Étienne-Parent, dont elle gère le programme d'expositions, est une occasion unique de mettre ce principe à exécution. Cependant, les mandats bibliothèque / salle d'exposition, animés par deux organisations différentes, ne semblent pas réussir à s'arrimer ensemble. Il semble exister un clivage entre les employés de la bibliothèque et ceux de la Société, clivage dont la résultante semble une difficulté pour les employés de la bibliothèque de considérer le mandat d'exposition comme partie intrinsèque de la mission d'enrichissement culturel d'une bibliothèque.

Recommandation 5

Afin d'éviter le clivage entre certains groupes d'employés et de leurs statuts respectifs, la Société d'art et d'histoire souhaite que des mécanismes soient mis en place pour sensibiliser les employés municipaux des bibliothèques, et autres lieux d'animation où il y aurait coexistence d'organismes, aux divers mandats, missions et activités gérés par les organismes partenaires. Ceci permettrait à ces intervenants, souvent de première ligne, de contribuer positivement à la mise en valeur et à la diffusion des activités offertes à une clientèle fréquentant autant les installations municipales que les événements organisés par les organismes partenaires.

Inscrite dans les principes de la politique culturelle, une telle orientation aurait comme effet de soutenir l'enthousiasme des organismes du milieu et des bénévoles et employés qui y oeuvrent. Elle deviendrait un outil puissant de développement de partenariats avec les organismes du milieu.

La sensibilisation aux arts et à la culture

Sensibiliser aux arts et à la culture tout en stimulant le rayonnement de la capitale

Le quatrième fondement (p. 21-22) de l'avant-projet de politique culturelle statue que « La capitale doit refléter la société québécoise ». La vocation de la capitale, lit-on, confère à la Ville de Québec un rôle distinct...point de référence pour les nouveaux arrivants...conjugués au fait qu'elle est une pépinière de talents et d'organismes artistiques et culturels reconnus dont le rayonnement transcende ses frontières.

La Société d'art et d'histoire de Beauport est heureuse de constater que la Ville reconnaît dans sa politique que le rayonnement de Québec est intimement lié à sa vie culturelle dont les artistes et les artisans et artisanes sont les ambassadeurs. À titre de capitale, elle se doit d'être le reflet de la société québécoise, de faire connaître la richesse culturelle de ses régions, mais également d'être ouverte et accueillante pour ne pas demeurer en marge du courant de la mondialisation. La culture étant un vecteur puissant de communication et d'échange, il est proposé de :

- Favoriser les initiatives d'échanges et de maillage dans une perspective de réciprocité et de développement à long terme, particulièrement dans le cadre des jumelages avec des municipalités de l'étranger;
- Poursuivre les efforts d'intégration de la capitale dans les réseaux d'échanges culturels nationaux et internationaux, en favorisant le rayonnement des artistes par l'exportation des manifestations et des produits culturels ailleurs au Québec, au Canada et à l'étranger;
- ...faire de Québec la capitale des régions, en soutenant avec d'autres partenaires les initiatives d'accueil et de découverte des artistes et des produits artistiques et culturels professionnels de tous les coins du Québec.

La Société d'art et d'histoire de Beauport appuie ces orientations. Cependant, pour faciliter l'ouverture à la création et à l'innovation ? (p. 36) et dans la foulée de la quatrième orientation (p. 41-42) l'élargissement des horizons, la Société fait la recommandation suivante.

Recommandation 6

Dans l'idée de mieux faire connaître les grands courants artistiques à la population d'ici, nous recommandons que la nouvelle politique culturelle de la Ville de Québec permette l'accès à des fonds spéciaux permettant l'accueil de projets ou de créateurs en provenance de l'étranger (national et international) .

Parallèlement à cela, nous recommandons que la Ville offre un appui à la réciprocité de tels projets d'expositions.

Reconnaître que tous les organismes culturels ont un rôle dans la sensibilisation aux arts et à la culture

La Société d'art et d'histoire de Beauport s'inquiète cependant, que l'accent soit mis sur les «organismes artistiques et culturels reconnus dont le rayonnement transcende ses frontières» (p. 21-22). La Société d'art et d'histoire de Beauport n'entre sûrement pas dans le créneau des organismes « reconnus » si on la compare par exemple à l'Autre Caserne, au Festival d'été, au Grand Théâtre ou au Capitole. Cependant, les activités qu'elle présente à la salle Jean Paul-Lemieux sont sûrement de type professionnel. Seul le financement met un frein à l'amélioration de la présentation matérielle et de la promotion.

Ainsi, la SAHB, bien que n'ayant pas le statut officiel d'organisme culturel professionnel, peut prétendre avoir joué un rôle important en matière de diffusion et d'événements de qualité professionnelle à Beauport. Elle souhaite donc à ce titre être reconnue par la grande ville

comme un agent moteur de la culture de son arrondissement et s'inscrire comme il se doit, dans le grand échiquier culturel de la ville de Québec.

Recommandation 7

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que la politique culturelle de la ville reconnaisse le rôle d'organismes qui, comme le nôtre, sans être des organismes professionnels au sens strict du terme, jouent un rôle important au niveau de la sensibilisation aux arts et à la culture et que cette reconnaissance donne accès à un soutien financier correspondant aux tâches qu'ils assument.

La consolidation des acquis

Le partenariat

L'avant-projet de politique culturelle pose la question à savoir s'il faut davantage déléguer aux organismes du milieu (p. 46). C'est toute la question de l'établissement de partenariat qui est en cause et cette notion ne nous apparaît pas claire dans le document. Alors que la question posée implique que le milieu culturel est un partenaire, il est absent de l'énumération faite (p. 46). Il y aurait donc lieu de clarifier la notion de partenariat.

L'avant-projet de politique culturelle indique les différentes formes que peut prendre ce partenariat ainsi que la diversité des expériences selon les milieux. Cette situation engendre la nécessité « d'évaluer le tout et d'identifier les modes de gestion les plus économiques et efficaces en regard des objectifs de la politique culturelle » (p. 47).

Par ailleurs, l'avant-projet indique, en p. 18, que la Ville se doit d'être à l'écoute de la population et de consolider des liens privilégiés avec les milieux culturels. Le fait qu'elle soit la structure décisionnelle la plus près de la population, donc la plus attentive à ses besoins, assure son leadership en matière de développement culturel. Celui-ci doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés. Nous croyons aussi que la concertation entre les organismes du milieu pourrait être de nature à mieux asseoir les partenariats et à permettre « d'identifier les modes de gestion les plus économiques et efficaces » comme indiqué dans l'avant-projet.

Recommandation 8

Dans une perspective de développement, d'échange et de réseautage des divers organismes culturels du territoire de la nouvelle Ville et croyant qu'une telle approche pourra avoir un effet bénéfique sur le développement harmonieux de méthodes de gestion, la Société d'art et d'histoire de Beauport propose que

- le principe de la concertation du milieu culturel soit inscrit dans la politique culturelle comme étant moteur du développement

et que

- des mécanismes soient mis en place pour favoriser et encourager des rencontres entre tous les organismes du territoire de la Ville ayant des parentés de missions, afin

de stimuler les échanges d'expertises et de méthodes de travail de ces organismes pairs. Il devrait y avoir au moins une rencontre par année.

Soutenir les organismes du milieu

La Société d'art et d'histoire de Beauport est fortement surprise par l'emphase mise uniquement sur le milieu professionnel dans l'avant-projet de politique culturelle.

Tout en étant d'accord – et nous insistons là-dessus - avec l'idée que le milieu professionnel doit être appuyé convenablement, nous ne pouvons souscrire en aucun cas avec l'idée qui se dégage du document actuel que tout repose et doit reposer dans le futur sur le milieu professionnel. L'ancienne politique culturelle de l'ancienne ville de Québec pouvait probablement très bien se satisfaire d'une telle orientation à cause de la concentration des artistes et organismes professionnels et à cause de leur vivacité, cette situation ne convient en aucun cas à la nouvelle réalité de Québec. Mettre l'accent sur le professionnel comme le suggère l'avant-projet serait dénier toute forme d'activité artistique de type professionnel aux arrondissements et condamnerait tous les organismes qui, comme nous, ont travaillé à faire connaître les arts et les artistes dans leur milieu, à végéter en marge de ceux et celles qui ont un statut professionnel.

L'emphase sur le milieu professionnel apparaît en plusieurs endroits. En effet, dans le cadre de la discussion sur la consolidation des acquis (p. 33-34), on mentionne qu'il faut renforcer l'assise du milieu culturel professionnel. On dit ainsi que « le développement culturel - reposant sur le milieu professionnel - a bénéficié jusqu'ici d'initiatives ayant graduellement contribué à l'instauration d'un cadre structuré d'intervention, pour favoriser l'émergence d'un contexte globalement favorable à la création, à la production ainsi qu'à la diffusion». On poursuit ainsi :

Considérant les défis de la ville nouvelle, son fort potentiel de développement culturel, le dynamisme du milieu et les progrès réalisés à ce jour - où nombre d'événements et d'organismes en sont arrivés à un stade déterminant de leur développement -, il importe d'accentuer et d'adapter nos efforts à cette nouvelle réalité. Cet objectif ne pourra être atteint que par des mesures diversifiées et c'est pourquoi la Ville propose :

De maintenir son implication en vue de contribuer à assurer la stabilité financière des organismes professionnels oeuvrant sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'un partenariat complémentaire et renouvelé avec les autres intervenants, dans les domaines suivants :

- le soutien au fonctionnement;
- l'aide à l'acquisition d'ateliers d'artistes;
- le remboursement de la taxe sur les immeubles non résidentiels;
- les ententes de développement culturel;
- l'aide aux locaux culturels.

La Société d'art et d'histoire de Beauport est en accord avec les mesures proposées, mais pas seulement avec la limitation au strict milieu professionnel. Elle souhaite qu'il y ait aussi une ouverture sur les manifestations et activités culturelles populaires qui sont très prisées et importantes pour la communauté.

Recommandation 9

Afin de permettre d'assurer la continuité de l'implication des organismes du milieu dans la communauté et d'améliorer la qualité des événements qu'ils présentent, la Société désire que la politique culturelle assure l'accès aux ressources nécessaires pour permettre la consolidation d'un noyau de personnel suffisant pour réaliser ses activités, l'application de conditions salariales tenant compte des réalités du marché de l'emploi et des années d'expériences, visant ainsi à reconnaître le travail professionnel de ces employés.

Recommandation 10

Travailleurs culturels :

La Société d'art et d'histoire désire que la nouvelle politique culturelle permette une amélioration des conditions d'emploi des travailleurs culturels par un meilleur soutien financier des organismes du milieu qui sont engagés avec les travailleurs culturels.

Reconnaître les partenariats existants

La troisième orientation de l'avant-projet de politique culturelle est la consolidation des acquis (p. 33). Elle s'appuie sur la « vitalité du milieu artistique et culturel de Québec ... » et « elle se manifeste, entre autres, par son excellence, son esprit innovateur et entrepreneur, la capacité de se renouveler et par la richesse et la diversité de l'activité artistique, [précise-t-on] professionnelle ». À cause de sa valeur intrinsèque et de son apport à la société québécoise mais aussi à cause de sa valeur économique, la Ville de Québec propose de continuer à investir dans le développement culturel.

La stratégie municipale suggérée est d'abord de consolider les acquis et d'autre part, de « stimuler le développement culturel pour en maximiser les retombées au profit de la communauté artistique qui en vit ainsi que des générations montantes désireuses de demeurer à Québec ou de s'y établir ».

La Société d'art et d'histoire a acquis plusieurs années d'expérience dans le cadre de la gestion du programme d'exposition à la salle Jean Paul-Lemieux. Avec la connaissance du milieu artistique et l'organisation des expositions qu'elle a présentées depuis plusieurs années, elle sait comment utiliser cet espace qui lui est confié. Elle souhaite également conserver sa complète autonomie quant au choix des expositions de sa programmation annuelle, ainsi que des activités complémentaires.

Recommandation 11

La Société d'art et d'histoire de Beauport souhaite que la politique culturelle de la ville reconnaisse les partenariats existants avec le milieu culturel et qu'elle indique que la Ville veuille poursuivre ces partenariats et ce dans le respect des orientations et souhaits des organismes partenaires. Une telle orientation implique également un soutien financier adéquat pour que les partenaires puissent assumer les mandats qui leur sont confiés.

Encourager la création et l'innovation

L'avant-projet de politique culturelle indique (p. 36) que « si le fait de fournir une assise stable au monde culturel et aux créateurs et créatrices favorise le développement et contribue à inciter les artistes à demeurer parmi nous, il est néanmoins souhaitable de conjuguer le tout à des mesures visant spécifiquement à stimuler la création et l'innovation dans toutes les formes d'expression artistique. On ajoute que « dans le cadre de ses programmes et de la collaboration avec ses partenaires, la Ville entend mettre un accent particulier sur le soutien aux initiatives favorisant le développement de la relève et l'émergence de la jeune création, notamment en favorisant le parrainage par les organismes et les artistes bien établis ».

La Société d'art et d'histoire de Beauport appuie une telle orientation et souhaite y être associée. Dans le cadre de son programme d'expositions, la Société d'art et d'histoire souhaite continuer à offrir une vitrine aux professionnels de la communauté artistique ainsi qu'une mise en valeur aux artistes en émergence, la relève.

Recommandation 12

La Société d'art et d'histoire de Beauport souhaite que la politique culturelle de la ville de Québec reconnaisse le rôle des organismes qui oeuvrent à encourager la création et l'innovation et que ces organismes soient déclarés aptes à parrainer les jeunes de la relève.

Reconnaître l'action bénévole

L'avant-projet de politique culturelle accorde une large place à l'action bénévole. Dans le survol culturel de la Capitale (p. 19), on mentionne que « parmi les partenaires de la Ville, on ne saurait passer sous silence les bénévoles oeuvrant auprès de l'ensemble des organismes culturels. Ils sont nombreux à donner de leur temps et à mettre leurs compétences au service des organismes artistiques, culturels et patrimoniaux, cet apport est irremplaçable et doit être d'avantage reconnu par la Ville » . Dans le sixième fondement de la politique culturelle, en p. 22, on dit ainsi que « le bénévolat est indispensable à la vitalité culturelle » et que «... leur engagement en fait des agents de sensibilisation et d'animation dans leur propre milieu. Cette implication des bénévoles fait donc en sorte que la communauté se trouve plus étroitement associée à l'évolution des artistes et du monde de la culture en général ».

Dans son avant-projet de politique culturelle, la Ville propose

- Appuyer la formation des bénévoles pour l'amélioration de leurs compétences en collaboration avec des institutions reconnues en cette matière;
- Mettre en place un mécanisme de reconnaissance au développement culturel, celui-ci pourrait s'inscrire dans le cadre des Prix d'Excellence des arts et de la culture.

Comme organisme du milieu impliqué dans la prestation de programmes d'animation en art et en histoire, la Société d'art et d'histoire de Beauport est heureuse de pouvoir compter sur le

travail d'une cinquantaine de bénévoles dont l'apport est indispensable à son fonctionnement et ses activités. Ce sont, par exemple, des bénévoles qui permettent l'ouverture fréquente de la salle Jean Paul-Lemieux. Sans eux, la Société ne pourrait permettre l'accès quotidien aux visiteurs intéressés aux expositions, puisqu'elle ne possède pas le personnel requis pour le faire actuellement.

Recommandation 13

La Société appuie les orientations suggérées dans l'avant-projet de politique. Il faut aussi que la nouvelle Ville mette en place un système de reconnaissance de ces travailleurs sur une base individuelle et non seulement au niveau des organismes. Il serait souhaitable que tous et toutes puissent obtenir certains services gratuitement à travers les divers arrondissements et ainsi se voir encourager dans leur travail.

Comme exemple, nous suggérons qu'en cohérence avec l'implication des divers organismes et individus, la ville de Québec pourrait instaurer la gratuité dans les divers musées de sa ville, entre autres pour les administrateurs de ces mêmes organismes, mais aussi pour les autres individus qui consacrent beaucoup de temps à l'intérieur des organismes.

Nous croyons en outre que la meilleure façon de démontrer l'appréciation pour le travail bénévole est d'aider les bénévoles dans le cadre même des activités dans lesquels ils s'impliquent.

Recommandation 14

La Société d'art et d'histoire de Beauport suggère que la politique culturelle statue que la Ville de Québec aura une attention particulière pour le travail des bénévoles en soutenant, entre autres par un financement accru, les causes dans lesquels ils s'impliquent.

Un appui logistique aux organismes culturels

Sous l'item Valoriser la réserve muséologique (p. 28), on indique qu'« au fil des ans, les municipalités ont acquis ou reçu différents objets, qu'il s'agisse de tableaux, de documents, d'œuvres d'arts ou d'artefacts et d'objets patrimoniaux de différentes natures. Ceux qui ne sont pas exposés dans un édifice municipal ou ailleurs sont entreposés, dans les meilleures conditions possibles, dans une réserve muséologique et qu'il y aurait lieu de « Mettre en valeur la réserve muséologique municipale dans le cadre de diverses initiatives de diffusion ».

La Société d'art et d'histoire possède aussi une belle collection d'œuvres d'art acquise dans le cadre du programme d'expositions qu'elle a géré depuis 18 ans et qu'elle a réalisé en partenariat avec l'ancienne ville de Beauport. D'autres organismes sont peut-être dans la même situation. Elle souhaiterait donc être associée au programme de diffusion et aussi avoir accès à des installations adéquates pour assurer la conservation de cette collection.

Nous répondons donc ainsi à la question *Quel genre de soutien désirent les organismes.*

Recommandation 15

La Société d'art et d'histoire de Beauport souhaite que les organismes du milieu partenaires puissent avoir accès à des lieux où pourraient être centralisées toutes les collections issues des divers arrondissements, un lieu de conservation adéquatement aménagé, tenant compte des normes en vigueur pour ce qui est des différents facteurs de conservation.

En p. 34, on indique que la Ville propose « de poursuivre l'assistance technique et le support matériel en matière de logistique et le prêt d'équipements... ». Le maintien de ce qui existe est intéressant mais il est limitatif. Entre autres, en ce qui nous concerne, avec la présentation des expositions à caractère historique et patrimonial, plusieurs éléments complémentaires construits dans le cadre de ces expositions s'accumulent. Plusieurs organismes tel que le nôtre souffrent d'un manque d'espaces d'entreposage dans leurs arrondissements et c'est pour cela que nous sommes aussi en faveur d'un lieu commun pour l'entreposage, facile d'accès. Nous souhaitons ainsi avoir un accès facile à des lieux d'entreposage, et ce à proximité des lieux de présentation des expositions et des événements qu'elle organise ou bien dans un autre endroit accessible dans la nouvelle Ville.

Recommandation 16

La Société d'art et d'histoire propose que la politique indique son désir d'accentuer l'assistance technique, entre autres en rendant disponibles des lieux d'entreposages, et ce à proximité des lieux de présentation des expositions et des événements organisés par les partenaires, et cela en fonction des besoins spécifiques des organismes.

Points d'intérêt général

La Société d'art et d'histoire de Beauport termine sa présentation par quelques points généraux sur lesquels elle désire insister.

Nous souhaitons une plus grande transparence dans le texte. Des énoncés comme « Cette étape nécessitera une révision du statut de certains équipements municipaux et d'arrondissement, à la lumière du rayonnement de leurs activités et des clientèles qu'ils sont appelés à desservir » (p. 46) sont inquiétants parce qu'ils ouvrent la porte à beaucoup de choses sans rien préciser en terme d'orientation.

Nous souhaitons aussi que les organismes du milieu soient intégrés au processus de décision, qu'ils n'aient pas constamment à se battre et à consommer des énergies pour faire valoir leurs intérêts. Nous croyons que les intérêts du milieu devraient être ceux de la Ville.

Nous ne comprenons pas pour l'instant l'idée du Conseil métropolitain des arts et nous n'en voyons pas non plus l'intérêt immédiat. Nous croyons qu'il y a pour le moment assez à faire dans la nouvelle ville de Québec et que la Ville de Québec n'a pas à dépenser argent et énergie

pour ce qui se passe autour d'elle. Cette concertation est certes nécessaire, mais c'est au niveau de gouvernement supérieur (provincial) de la réaliser.

Nous réaffirmons le besoin de clarification des termes et d'une cohérence dans leur utilisation à travers le texte de la future politique. Les mots « arts » et « culture » sont parfois utilisés l'un pour l'autre, tandis que l'expression « organisme reconnu » est utilisée mais non définie.

Nous réaffirmons aussi le besoin que la future politique culturelle de la Ville de Québec doit refléter le portrait et le vécu de l'ensemble du milieu du territoire de la nouvelle ville de Québec.